



CAHIER D'ACTEUR

PROJET D'ACCÉLÉRATEUR
DE PARTICULES

02.06.2026
02.10.2026

N°11 | AOÛT 2026



La commune de Charvonnex est une commune de Haute-Savoie, membre de la communauté d'agglomération du Grand Annecy (environ 1 540 habitants). Son territoire est directement concerné : le tunnel passerait en profondeur sous une partie de la commune, et le secteur de Charvonnex-Groisy est identifié dans le dossier officiel comme le site « PG », l'un des sites scientifiques envisagés en surface.

Contact : Mairie de Charvonnex

585 route du Chef-Lieu
74370 Charvonnex
T 04 50 60 32 48
Site Internet : mairie-charvonnex.fr

Le point de vue de la commune de Charvonnex

Comprendre, informer, écouter, relayer

EN BREF.

La commune de Charvonnex aborde le projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC) dans un rôle précis et assumé : comprendre le projet, informer objectivement ses habitants, écouter leurs préoccupations et les relayer auprès du CERN et des pouvoirs publics. Nous ne sommes ni les décideurs — la décision reviendra aux États membres du CERN, pas avant 2028 — ni les porteurs du projet. Notre responsabilité est de faire vivre le dialogue.

Ce projet mérite d'être pris au sérieux : ses retombées potentielles pour le territoire sont réelles. Cela ne signifie pas un soutien à tout prix — ce ne serait pas notre rôle — mais la conviction qu'il faut poser les bonnes questions et obtenir des garanties, afin que personne ici ne se sente ignoré ni lésé.

La commune souligne aussi la nature particulière du CERN : créé en 1954 pour réconcilier les scientifiques européens au lendemain de la guerre, c'est un organisme international à but non lucratif, sans finalité militaire, dont les résultats sont partagés librement. L'intérêt d'un tel projet ne tient pas qu'aux découvertes attendues : les recherches du CERN ont déjà nourri l'imagerie médicale et la hadronthérapie, et ses travaux sur les supraconducteurs promettent des économies d'électricité bien au-delà du projet. Nos échanges avec le CERN, engagés de longue date, ont été constructifs : plusieurs de nos remarques ont été entendues, comme l'étude d'un acheminement des matériaux par convoyeurs plutôt que par camions.



Le rôle de la commune : comprendre, informer, écouter, relayer

Face à un projet de cette ampleur, la commune de Charvonnex a choisi une posture claire. Notre rôle n'est pas de décider — nous n'en avons pas le pouvoir — ni de faire la promotion du projet, mais d'être un intermédiaire utile entre le CERN, l'État et nos habitants. Cela suppose d'abord de comprendre le projet en profondeur, dans sa complexité technique comme dans ses incertitudes. Cela suppose ensuite d'informer les habitants de façon honnête, en distinguant clairement ce qui est acquis de ce qui reste à l'étude. Cela suppose enfin d'écouter les préoccupations — sur l'eau, les nuisances, le foncier, l'environnement — et de les porter fidèlement auprès des porteurs du projet. C'est cette méthode, et non une position tranchée, qui guide notre contribution à ce débat public.

Un projet encore en débat, et un partenaire scientifique particulier

Rappelons où nous en sommes : le projet est en phase d'étude et de débat public. Aucune décision n'est prise ; elle reviendra aux États membres du CERN, au plus tôt en 2028. Cette phase n'est pas une formalité : c'est le moment où les problèmes se posent et où les solutions se cherchent. Le CERN présente par ailleurs une particularité que la commune tient à souligner auprès de ses habitants : c'est une organisation scientifique internationale à but non lucratif, présente dans la région depuis plus de soixante-dix ans, dont les résultats de recherche sont rendus publics et partagés avec la communauté mondiale. C'est un modèle de science ouverte et coopérative qui a, par le passé, bénéficié à tous — le web y est né et a été mis gratuitement à la disposition de l'humanité.



Il faut enfin rappeler d'où vient le CERN. L'Organisation a été créée en 1954, moins de dix ans après la Seconde Guerre mondiale, à l'initiative de scientifiques et de diplomates qui voulaient reconstruire la recherche européenne et faire de nouveau travailler ensemble des chercheurs de pays qui s'étaient combattus. Sa convention fondatrice prévoit qu'elle n'entreprend aucun travail à des fins militaires et que les résultats de ses recherches sont publiés et accessibles à tous. Soixante-dix ans plus tard, le CERN réunit une vingtaine d'États membres et des équipes venues du monde entier, y compris de pays en conflit. Accueillir sur son sol un instrument de coopération pacifique n'est pas, aux yeux de la commune, un détail.

La vraie valeur d'un tel projet : résoudre des problèmes inédits

L'intérêt d'un tel projet tient aussi à ce qu'il oblige à imaginer : pour le réaliser, il faut résoudre des problèmes que personne n'a encore résolus. Comment valoriser des millions de mètres cubes de molasse, une roche jusqu'ici sans réel débouché industriel ? Comment refroidir une telle installation en consommant le moins d'eau possible, dans un territoire déjà soumis à des tensions ? Les réponses recherchées ici — filières de réemploi des déblais, transformation de la molasse en terre fertile, recyclage de l'eau, acheminement par convoyeurs — pourraient servir bien au-delà du projet. Le territoire qui accueille un tel chantier peut en être le premier bénéficiaire.

Des retombées déjà présentes dans nos hôpitaux

On oppose souvent à la recherche fondamentale l'absence d'applications immédiates. En réalité, la physique des particules irrigue la médecine depuis des décennies. Les accélérateurs de recherche ont donné les accélérateurs médicaux : le CERN a conçu avec ses partenaires le synchrotron qui équipe les centres européens de hadronthérapie (CNAO à Pavie, MedAustron en Autriche), où sont traitées des tumeurs inopérables. Les détecteurs de particules ont donné l'imagerie moderne : les chambres proportionnelles multifils mises au point au CERN par Georges Charpak (prix Nobel de physique 1992) ont ouvert la voie à l'imagerie numérique à faible dose, et les cristaux scintillants développés pour les expériences équipent aujourd'hui les caméras TEP. Quant à l'IRM, ses aimants et ceux des accélérateurs relèvent de la même famille technologique : c'est la demande des grands instruments de physique qui a fait naître l'industrie du fil supraconducteur, et donc rendu l'IRM accessible dans nos hôpitaux. Le CERN produit enfin, depuis 2017, des radio-isotopes destinés à la recherche médicale (installation MEDICIS).

Les supraconducteurs, une recherche utile à la transition énergétique

C'est la même filière qui se poursuit aujourd'hui. Le FCC est un moteur de recherche sur les supraconducteurs, ces matériaux qui transportent l'électricité sans perte de chaleur : l'enjeu dépasse de loin la physique, alors qu'une part de l'électricité produite se perd dans les réseaux. Le CERN a déjà mis au point, pour la modernisation du LHC, des liaisons supraconductrices capables de transporter plusieurs dizaines de milliers d'ampères sur plus d'une centaine de mètres. Les progrès attendus sur les supraconducteurs à haute température, que le calendrier du projet laisse le temps de mûrir, intéressent directement les réseaux électriques, l'industrie et la mobilité. La commune y voit un argument de fond : la consommation d'un tel instrument doit être mise en regard des économies d'énergie que ses technologies rendront possibles ailleurs.

Des retombées à prendre au sérieux

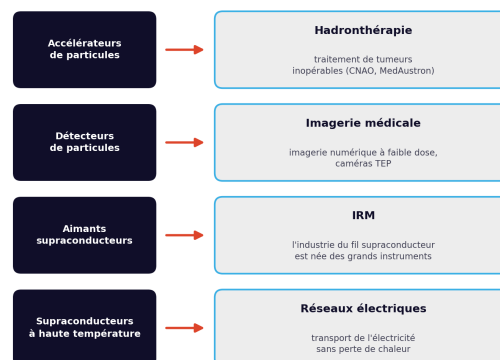
Si la commune s'investit autant, c'est que les retombées justifient d'y regarder de près : innovation, formation de jeunes ingénieurs et techniciens, marchés pour les entreprises locales. La commune souhaite que ces retombées bénéficient réellement au tissu local : information en amont des entreprises et artisans, clauses favorisant l'emploi et la sous-traitance de proximité, bilan public régulier. Elle souligne aussi le potentiel éducatif — la proximité d'un équipement scientifique de rang mondial peut susciter des vocations chez nos jeunes — et l'intérêt d'aménagements durables (voirie, réseaux) pensés pour l'usage local. Ces bénéfices restent à confirmer, mais ils sont suffisamment sérieux pour justifier un engagement à la fois volontaire et exigeant : la présence du CERN irrigue déjà l'économie régionale depuis des décennies, en emplois qualifiés comme en commandes aux entreprises locales.

CHARVONNEX DANS LE PROJET

Site « PG – Groisy/Charvonnex », l'un des sites scientifiques envisagés en surface ; tunnel souterrain sous une partie du territoire. L'un des deux sites retenus pour l'étude d'un acheminement des matériaux par convoyeurs. Débat public : 2 juin – 1er octobre 2026. Décision des États membres du CERN attendue en 2028 ; mise en service éventuelle vers 2045. (Sources : dossier des maîtres d'ouvrage, CERN et RTE, 2026.)

DES RECHERCHES DU CERN

à nos hôpitaux et à nos réseaux électriques



Une recherche fondamentale aux applications très concrètes

Source : CERN -- pages « Knowledge transfer », « CERN-MEDICIS » et « accélérateurs et médecine »

Les préoccupations que nous portons : eau, matériaux, raccordement

Écouter et relayer suppose de nommer précisément les préoccupations des habitants et d'y chercher des réponses.

Sur l'eau, la commune prend acte d'éléments rassurants présentés le 8 juillet 2026 : une consommation du CERN déjà réduite de plus de 80 % depuis les années 2000, une alimentation depuis le lac Léman et non depuis les nappes, un objectif de zéro rejet d'eau de refroidissement, et un surcroît net limité à environ 0,9 million de m³ par an. Elle reste néanmoins vigilante : le dossier évoque de possibles prélèvements dans l'Arve et le Rhône, et le CERN classe la Mandallaz, proche de notre commune, parmi ses zones d'incertitude hydrogéologique. Nous serons vigilants à ce que les résultats des études, attendus début 2027, soient rendus publics avant la décision de 2028.

Sur les matériaux excavés — de l'ordre de 6,3 millions de m³ en place —, la commune salue une avancée obtenue par le dialogue : pour éviter les camions, le CERN étudie une évacuation par convoyeurs, et Charvonnex (site PG) est l'un des deux seuls sites retenus pour cette étude. Nous sommes dans l'attente d'un objectif chiffré de valorisation de la molasse, de la priorité au réemploi local et d'une expertise indépendante, conformément aux recommandations du rapport parlementaire de l'OPECST.

Sur le raccordement électrique, second volet du projet porté par RTE, la commune sera attentive à l'insertion des nouveaux ouvrages (lignes à haute tension et postes), même si Charvonnex n'est pas elle-même un point de raccordement. Sur l'ensemble de ces sujets, nous veillerons à des compensations justes et à une association réelle des élus locaux à la conception des installations.

Une méthode déjà à l'œuvre : le dialogue

Cette posture n'est pas théorique. Depuis près de deux ans, la commune échange régulièrement avec le CERN, qui s'est montré à l'écoute et force de proposition — l'étude d'un acheminement par convoyeurs à Charvonnex en est l'illustration concrète. En parallèle, la commune a engagé sa propre démarche d'information auprès des habitants : réunions et débats, campagne d'information, visite du CERN. Nous souhaitons que cette méthode se poursuive au-delà du débat public, par une gouvernance associant durablement élus et habitants pendant la conception, la construction et, le cas échéant, l'exploitation.

Prendre le projet au sérieux, sans soutien inconditionnel

La commune de Charvonnex n'est pas favorable au projet à tout prix : ce n'est pas son rôle, et elle n'a aucun pouvoir de décision. Mais les enjeux — scientifiques, économiques, environnementaux — sont trop importants pour être abordés de loin. En s'informant, en informant, en écoutant et en dialoguant, elle veut faire en sorte que, quelle que soit la décision prise en 2028, aucun habitant de Charvonnex ne se sente ignoré ni lésé. C'est le sens de sa participation à ce débat : non pas trancher, mais garantir que la voix du territoire soit entendue et prise en compte.

Sources : dossier des maîtres d'ouvrage (CERN et RTE, mai 2026) ; présentations du débat public (réunion « Eau et hydrogéologie » du 8 juillet 2026 ; réunion « Matériaux excavés » du 2 juillet 2026) ; note n° 49 de l'OPECST (octobre 2025) ; site fcc-faisabilite.eu ; Convention pour l'établissement d'une Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (1954, art. II) ; pages « Knowledge transfer », « CERN-MEDICIS » et « accélérateurs et médecine » du site cern.ch.



La mairie-école de Charvonnex
Photo : commune de Charvonnex

